

Compte rendu du conseil municipal du 26 mars 2018

Représentés : Mme SCHMITT, Mme LEBLANC-PUJOL, M. PRADALIER, M. FAUGERE

Excusé : M. MAXIMILIEN Olivier, receveur

- **Approbation du compte rendu du 18 décembre 2017**

Concernant l'utilisation de l'orgue "M. MANCEAU Jean-Pierre pense que la Mairie pourrait organiser l'utilisation de l'orgue rajouter : "pour les enterrements et les mariages".

Masque à gaz : M. MANCEAU fait remarquer que le temps de trouver le masque à gaz de le mettre et de sortir couper le gaz le responsable aura plus vite fait de sortir.

Caméras : M. MANCEAU Jean-Pierre souhaite que l'on modifie " jamais travaillé comme ça" par "que je n'avais jamais travaillé comme ça"

VNF : M. MANCEAU Jean-Pierre avait également souligné qu'il y avait un problème car en fonction de ce contrat on risquait de payer une année alors qu'on risquait de ne rien rejeter dans l'Oeuillot, cela faisait un peu cher.

Postes incendie : M. MANCEAU Jean-Pierre souhaite que l'on remplace poste à incendie par défense incendie

BIVOUAK : M. MANCEAU Jean-Pierre en avait parlé, mais « on s'en fout ». Il n'a jamais dit fout mais fiche (cf enregistrements).

Ecocert : M MANCEAU évoque la société ECOCERT qui donne la certification bio est un organisme indépendant que les agriculteurs doivent payer

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises par délégation du Conseil Municipal au Maire :

Date de la décision	Objet de la décision	Entreprises / Titulaires	Montant HT
18/01/2018	Conversion TC en concession n°573		145.00
27/02/2018	Achat balayeuse tractée	CHAMBON	14 900.00 €
28/02/2018	Conversion TC en concession n°384		145.00
29/02/2018	Contrat d'entretien terrains de sports	ESAT Verdélais	8 316.27 €
01/03/2018	Nettoyage silo et transport	La Populaire	3 384.30 €
01/03/2018	Vente de concession + caveau n°139		1 786.00 €
08/03/2018	Conversion TC en concession n°267		
08/03/2018	Formation personnel école	Mylène BEZE	880.00 €
09/03/2018	Table de jeux accueils périscolaires	Joué club	174.16 €
12/03/2018	Vente de concession + caveau n°282		2 786.00 €

15/03/2018	MO réhabilitation du réseau assainissement tranche 2 optionnelle	Cabinet Merlin	7 644.00 €
16/03/2018	Vente de concession + caveau n°99		2 775.00 €
18/03/2018	Remboursement Frais d'avocat	SMACL	500.00 €
22/03/2018	Conversion TC en concession n°172		145.00€

M. MANCEAU se pose des questions sur la balayeuse à près de 15 000 €. M. FILLIATRE rappelle que c'était dans le plan financé par le conseil départemental. La deuxième question concerne " Nettoyage silo et transport" cela concerne la station d'épuration.

M. MANCEAU demande que l'on mette des plus et des moins pour les dépenses et les recettes.

- **Compte de gestion de l'exercice 2017 de la commune de PREIGNAC, dressé par M. MAXIMILIEN Olivier, receveur,**

Le compte de gestion :

- **Une balance générale** de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité)...
- **Le bilan comptable** de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

Vote à l'unanimité

- **Compte de gestion de l'exercice 2017 Service communal d'assainissement de PREIGNAC Dressé par M. MAXIMILIEN Olivier, receveur,**

Idem ci-dessus

Vote à l'unanimité

- **Compte de gestion de l'exercice 2017 Budget effluents vinicoles, Dressé par M. MAXIMILIEN Olivier, Receveur.**

Idem ci-dessus

Vote à l'unanimité

- **Compte administratif 2017 Budget Principal de la Commune**

Le compte administratif :

- Rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- Présente les résultats comptables de l'exercice
- est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Vote à l'unanimité

- **Compte administratif 2017 Service Communal d'Assainissement de PREIGNAC**

Idem ci dessus

Vote unanimité

- **Compte administratif 2017. Budget traitement des effluents vinicoles de PREIGNAC**
Idem ci dessus

Vote unanimité

- **Affectation du résultat de la section de fonctionnement. Au titre de l'exercice 2017 Commune de PREIGNAC**

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>		<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Déficit reporté D002 :	excédent reporté R002 : 360 039.27 €	solde d'exécution N-1 D001 : 54 210.44 €	Solde d'exécution N-1 R001 :
/		/	Excédent de fonctionnement capitalisé R 1068 : 219 033.44 €

Vote à l'unanimité

- **Affectation du résultat de la section de fonctionnement Au titre de l'exercice 2017 Service communal d'assainissement**

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>		<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Déficit reporté D002 :	excédent reporté R002 : 237 769.84 €	solde d'exécution N-1 D001 :	Solde d'exécution N-1 R 001 : 84 019.12 €
/		/	Excédent de fonctionnement capitalisé R 1068 : 0.00 €

Vote Unanimité

- **Affectation du résultat de la section de fonctionnement. Au titre de l'exercice 2017 Service traitement des effluents viti vinicoles**

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Déficit reporté D002 :	excédent reporté R002 : 71 381.09 €	solde d'exécution N-1 D001 :	Solde d'exécution N-1 R 001 : 45 962.59 €
/		/	Excédent de fonctionnement capitalisé R 1068 : 0

Vote unanimité

- **Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget de la commune : Travaux supplémentaires sur la toiture de l'église.**

Travaux supplémentaires pour un montant de 1 208 €

M.MANCEAU demande à quoi correspondent ces travaux supplémentaires. M. le Maire indique que c'est pour la charpente de la sacristie.

Vote unanimité

- **Fixation des tarifs et des catégories des concessions funéraires et des cases du columbarium**

Fixation des concessions trentenaires.

Pour les concessions funéraires le prix est de 60 €

Pour les cases au columbarium 800 €

Les recettes seront partagées entre la commune et le CCAS

M. MANCEAU demande pourquoi une telle différence de prix entre les concessions funéraires et le columbarium.

Il demande d'autre part le nombre de cases restantes. Le nombre est de 8.

Enfin il demande le montant des sommes perçues. Personne n'a le chiffre en tête il sera communiqué.

- **Restauration des vitraux et décors peints muraux du chœur de l'église saint Vincent : modification de la Délibération financière n°D073-2017 du 27 novembre 2017 portant sur les études diagnostics.**

Obligation de redélibérer à cause d'une diminution de la subvention de la Direction Régionale aux Affaires Culturelles et donc augmentation du financement par la commune.

- ETUDES :	14 837,83 € HT
- TVA 20 %	2 957.57 €
- TOTAL :	17 805.40 € TTC
- AIDES FINANCIERES	
- Subvention du Conseil Départemental de la Gironde (25 %)	3 709.46 €
- Subvention de la Direction Régionale aux Affaires Culturelles (30 %)	4 451.35 €
- Autofinancement HT	6 677.02 €

M. MANCEAU fait remarquer que l'autofinancement augmente de 1 500 €.

Vote à l'unanimité

- **Signature de la convention d'adhésion au club nature gironde 2018-2019.**

Signature d'une convention avec l'Auringleta pour la formation des enfants de l'école.

La convention indique que la : " présence de l'eau avec la Garonne et le Ciron qui ont une place prépondérante dans l'économie locale à travers les moulins, la pêche. Le Ciron est aussi un cours d'eau essentiel pour les viticulteurs du Sauternais."

M. MANCEAU rappelle une réunion à Sauternes organisée par l'ODG ou un Chercheur de l'Université de Strasbourg avait indiqué que le Ciron n'était pour rien dans la botrytisation des raisins. M. Guillot de SUIDIRAUT fait remarquer que ce n'est qu'un chercheur. M. MANCEAU réplique que même dans le Médoc il y a du **botrytis** et il n'y a pas le Ciron.

La convention indique aussi que la "biodiversité, ou diversité biologique, est une notion récente, puisqu'elle date de 1992. Cette notion recouvre l'ensemble des formes de vie sur Terre (la faune, la flore, les milieux naturels mais aussi l'espèce humaine) ainsi que les relations établies entre elles.

M. MANCEAU rappelle ses propos lors du précédent conseil concernant les oiseaux et les insectes morts après le traitement des vignes.

Vote à l'unanimité.

- **Signature avec la caisse d'allocations familiales de la convention et contrat d'accès au compte partenaire.**

L'objectif et de moderniser et de simplifier, pour nos accueils périscolaires, il sera bientôt possible de déclarer les données à la CAF de façon dématérialisée dans l'espace « mon compte Partenaire » du caf.fr, en remplacement des modes de transmission actuels (courriel).

Vote à l'unanimité

- **Questions diverses :**

Monsieur le Maire donne lecture des demandes d'intention d'aliéner reçues, situées dans les zones U, IAU du PLU de la Commune :

Date réception	Propriétaire	Notaire	Cadastre
05/03/2018	Mme CASSAGNE Marthe EHPAD La Doyenne 33210 LANGON	M°CHATAIGNER Eric 33 cour du Gal de Gaulle 33430 BAZAS	Rue de Lur Saluce Section A n°201, 1123 1360 m ²

M. MANCEAU parle de la subvention de 7 411 € demandée par l'association Bivouak à la CDC. En commission la CDC propose de donner 5 011 €. M. MANCEAU demande si M. le Maire est toujours d'accord pour voter contre cette subvention. La réponse est oui. La deuxième partie

de la question concerne le vote. Doit-on voter globalement toutes les subventions ou demander un vote spécifique pour Bivouak. M. MANCEAU propose de faire un vote spécifique pour cette association. M. le Maire interviendra auprès de la CDC afin que cette modification soit faite dans les délibérations.

Remarque : je rappelle ce que j'avais écrit sur mon site (www.manceau.preignac.fr) après la réunion publique du 28 juin 2016.

Réunion publique du 28 juin 2016 : Coworking à Preignac

Reprenons l'historique des choses. Lorsque nous avons conçu la restructuration de la Maison du vigneron nous étions partis sur une étude claire pour les dépenses et les recettes de cette opération, en incluant les différents investissements, les frais divers, les recettes, etc.. La rénovation était prévue sans emprunt de la commune. Aujourd'hui un emprunt de 800 000 € a été réalisé. Nous avons prévu un loyer de 1 600 € par mois pour le Rez-de-chaussée et 4 appartements à l'étage pour un rapport de 1 600 € par mois. Soit un total de 3 200 €.

Actuellement le RDC a bien été réalisé conformément à ce que nous avons prévu. Pour l'étage, la nouvelle municipalité a modifié le projet. à l'étage on trouve 2 Type 1 et un plateau pour le coworking. Cette modification a induit un retard de 1 an dans la réalisation.

La commune a souhaité se débarrasser de la gestion de cet étage. Les appartements seront gérés par la Mission Locale de 2 Rives et le coworking par l'association Bivouak'.

J'ai demandé à la Mairie le prix des locations le 30 juin. Je n'ai pas de réponse pour quelque chose qui devrait être immédiat. Même en conseil Municipal aucune somme n'a été avancée. Si on fait des cadeaux à ces 2 associations c'est les Preignacais qui paieront.

Reprenons le fil de la réunion. D'abord constatons qu'à part les élus communautaires, les élus municipaux le véritable public était particulièrement restreint peut-être 3 ou 4 personnes.

Thomas Filliatre a présenté l'association Bivouak'. Cette association est domiciliée à la CDC de Podensac. La Présidente Mme Bolmont a une entreprise de communication à Landiras. Elle a expliqué le pourquoi de la création de l'association Bivouak'et présenter les membres du bureau.

Le journaliste de Sud-ouest demande quel est le coût de la location par la commune. Le coût du loyer établi par la commune est encore en cours de négociation a-t-elle répondu. Une des intervenantes parle de Business plan ce à quoi M. Manceau indique que si ce plan n'est pas financièrement réalisable il ne faut pas le faire. Il indique qu'actuellement on "est partie sur quelques choses où rien n'est fondé sur rien". M. Laville revient sur son idée qu'on ne peut pas fixer des prix de location si on ne connaît pas le loyer qui va être payé. Pas de réponse.

M. Boyer trouve normal que la commune s'engage dans cette voie. M. Manceau fait remarquer que ce n'est pas à la commune de faire des cadeaux à des entreprises.

Une autre intervenante fait état d'une enquête sur l'utilisation de ces locaux une quarantaine de personnes se sont manifestées. Combien en restera-t-il ?

M. Manceau demande qui va gérer les entrées et les sorties du tiers lieu, qui va comptabiliser les présences et les lieux occupés. La présidente indique que c'est eux avec un logiciel. J'émet les plus grandes réserves sur cette comptabilité surtout avec 16 tarifs et dans un contexte où se sera l'auberge espagnole.

L'association ne souhaite pas de commissaire aux comptes ce qui aurait été rassurant pour la commune.

Ce que je ressens sur cette opération c'est un manque complet de professionnalisme, beaucoup d'approximations et que l'on souhaite utiliser l'argent des contribuables Preignacais. C'est un coucou qui vient nicher chez les autres.

Une pépinière d'entreprises se crée à Cadillac. La présentation a été faite à la CDC de Podensac. Là nous avons compris la différence qu'il y a, entre professionnalisme et l'amateurisme. L'opération de Cadillac a été montée par un avocat d'affaire qui apporte toutes ses compétences juridiques, un business plan, des locaux, un commissaire au compte, etc.

Procuration M. FAUGERE avait demandé à M. MANCEAU d'aller à la commission associations. Est-ce possible ? Y a-t-il des suppléants dans les commissions ? Réponse pas de suppléant dans les commissions.

M. MANCEAU repose la question des procurations par internet. La réponse est qu'il faut une modification du règlement intérieur.

Remarque sur le compte administratif Compte administratif de la CDC.

M. MANCEAU indique sous réserve de vérification que les comptes de la CDC sont en déficit de 300000 € compensée par 1,2 M€ de crédit fléchés. Le bilan de la CDC pour l'année 2017 est plutôt mauvais M. MANCEAU a voté contre le compte administratif. Le bilan avant report est de moins 36 682,58 € en fonctionnement et de moins 802 713,42 € en investissement soit un total de fin d'exercice de moins 839 396,00 €. Ce déficit est absorbé par les reports. Reste la question des 1,20 M€ de crédit fléché pour la commune de Cadillac (ponton et Orterra). L'explication est dans les restes à réaliser et que toutes les subventions ne sont pas encaissées.